ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 56155

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les problèmes que rencontre un grand nombre de personnes souffrant d'une surdité importante qui ne peuvent s'équiper d'un appareillage qui corresponde à leur état, par suite de l'insuffisance de la part de remboursement apporté à ce type de prothèse. D'autre part, l'implant cochléaire, destiné à ces personnes, offre aujourd'hui une solution intéressante aux personnes qui souffrent d'une surdité avancée et insuffisamment améliorée par les prothèses conventionnelles. Or seulement dix CHU (centre hospitalier et universitaire) ont été agrées pour l'implantation et disposent à cet effet d'une dotation spéciale. En outre, cette dotation apparaît insuffisante pour bon nombre de services qui, de par leur notoriété, doivent faire face à de plus en plus de demandes tout à fait légitimes au vu de l'état des patients. Cette situation est source d'inégalités - les patients disposant de hauts revenus pouvant sans contrainte bénéficier de cette technologie. Il lui demande, par conséquent, quelles mesures elle envisage de prendre pour améliorer la prise en charge de ces implants et améliorer l'accès pour tous à ces technologies.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Guillet
Circonscription : Hauts-de-Seine (8e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56155
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : santé et handicapés
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er janvier 2001, page 25